

Association des radioamateurs de la Corrèze – REF19

Compte rendu du Conseil Consultatif des Présidents Départementaux, Commissions et Associations associées du 10 décembre 2005.

Par F8BPN, Mauricette MARTIN

Appel des départements, associations associées et commissions. Près de 75% des départements étaient présents ou représentés, la plupart des associations associées et commissions.

Le département de la Corrèze était bien sur présent avec F8BPN en tant que présidente, mais aussi en tant que REF HF manager et responsable de la commission HF et F6ETI en tant que REF VHF manager et responsable de la commission THF.

POINT du PRESIDENT F5GZJ

Annonces:

Carnet rose du siège social de Tours avec la bienvenue pour les bébés de Anita et Hania et félicitations adressées à F5MSL qui vient de convoler en justes noces avec Lili.

Avec l'année 2005 nous fêtons les 80 ans du REF et de l'IARU
Rappelons que l'IARU a vu le jour en France à la Sorbonne en 1925.

Fermeture du siège du 26 décembre 2005 au 3 janvier 2006 pour les fêtes de fin d'années.

Candidature pour la prochaine Assemblée Générale du REF-Union à Nancy examinée lors du CA du 7 janvier.

Hamexpo Auxerre se déroulera les 7 et 8 octobre 2006. Une nouvelle équipe a été constituée en remplacement de F5HA et son XYL pour organiser ce salon.

Les minis CD des articles techniques de Radio-REF sont un succès. Fait en quelques jours pour Hamexpo Auxerre à partir des bons à tirer de Radio-REF, ils ont tous été vendus.
Expérience à renouveler.

Fonctionnement du siège

Rappel sur le fonctionnement du siège et du REF-Union.

Les statuts du REF-Union sont disponibles sur le site Web.

Les Etablissements Départementaux sont liés au REF-Union par une convention signée par les deux parties.

La pyramide étant constituée comme suit:

Membres des ED → Président départemental → Délégué Régional → Conseil
d'Administration → Bureau Exécutif → Président du REF-Union.

Les Commissions du REF-Union travaillent pour le CA du REF-Union et doivent rendre des comptes de leur travaux et activités. En contre partie de CA doit informer les responsables des commissions de la suite données aux dossiers présentés par l'intermédiaire du DR de liaison qui doit être le vecteur montant ou descendant de ces informations.

Relations avec l'administration:

Le 29 juillet dernier a eu lieu une réunion avec l'administration (ARCEP) au sujet des différents dossiers en cours. (7 MHz, 50 MHz, 432/434 MHz, 3.4 GHz), réponses publiées dans Radio-REF de novembre.

Rencontre avec un ministre lors de la convention du CDXC à Provins et par la suite rencontre avec deux autres ministres ayant la charge de nos administrations de tutelle.

- Extension de la bande 7 MHz:

Un dossier complet a été transmis à l'autorité de tutelle et intervention auprès du ministre responsable du CSA.

La portion de bande convoitée de 7,100 à 7,200 MHz est affectée à la radiodiffusion, qui pour l'instant ne s'est pas vue attribuer des fréquences de dégagement par le CSA. Des propositions ont été faites par le REF-Union. Affaire à suivre.

Par ailleurs il est rappelé que de nombreux courriers ont inondé les administrations des ministères responsables, ce qui constitue un lourd handicap lors des discussions. Une avalanche de courriers tels que les reçoivent ces administrations est très mal perçue par celles-ci et pourrait nuire dans les décisions qui pourraient être prises en notre faveur.

- Dossier 50 MHz:

Un dossier très complet a été fourni à l'automne 2004 par la commission THF, celui-ci a été remis à l'autorité de tutelle.

L'autorité de tutelle n'envisage pas de modifier à court terme sa décision mais pourrait envisager de revoir sa position dans le cadre de l'harmonisation Européenne.

Intervention faite également directement au niveau du CSA.

- Dossier 3.4 GHz:

L'administration n'envisage pas d'attribution au service amateur sur cette bande en raison de l'intérêt du marché sur celle-ci.

- Dossier CFL:

Un dossier a été remis par la commission THF. Comme indiqué sur la réponse de l'autorité de tutelle, le dossier a été enregistré.

- Dossier CW:

Certaines associations qui ne sont pas citées, auraient émis le souhait de faire disparaître purement et simplement l'examen de télégraphie.

Il est rappelé qu'une telle décision pourrait porter un préjudice notoire pour des opérateurs non titulaire de cet examen en France et qui voudraient trafiquer sur les bandes HF dans des pays où la télégraphie reste obligatoire. Il n'est donc pas souhaitable que cet examen soit abandonné.

La question a été posée à l'assemblée qui s'est prononcée en faveur du maintien de la possibilité de passer l'examen de télégraphie.

Par ailleurs le REF-Union a fait la demande à l'autorité de tutelle pour que le texte soit modifié pour que les F1 et F4 puissent utiliser la télégraphie sans contrainte sur les bandes HF.

- Dossiers restés sans réponse:

Dossier réseaux Wifi Ham lan; point sur les nouvelles technologies; réseau Echo Link, accès aux opérateurs classe 2 CEPT aux bandes HF dans les TOM et accès à la bande 430/440 MHz pour les F0.

Commission HF:

La composition de la commission HF proposée par F8BPN a été validée par le CA du 23 octobre dernier.

Davos 2005:

F6IOC, Betty MAGNIN, IARU Liaison Officer, fait un bref compte rendu sur la dernière conférence IARU de Davos.

La délégation française composée de F2MM (CEM, EuroCom et CPL), F6ETI (VHF manager), F6HYE (Microwaves manager), F6IOC (IARU Liaison Officer et chef de délégation) et F8BPN (HF manager). Cette délégation a fait très bonne impression et a pris part activement aux débats et groupes de travail divers, F6IOC dans le comité financier, administratif et groupe de travail STARS (Support To Amateur Radio Service), F6ETI et F6HYE dans le comité C5 (V/U/SHF), F2MM dans le groupe EuroCom, EMC et groupe de travail sur l'avenir du radioamateurisme, F8BPN dans le comité C4 (HF) et dans le groupe de travail sur les communications d'urgence et qui a été nommée à l'issue de la conférence vice coordinatrice du groupe HF auprès de G3PSM.

Betty souligne à nouveau le rôle de l'IARU dans l'avenir du radioamateurisme et notifie l'aide importante de certains membres du comité exécutif de l'IARU très compétents pour leurs relations avec les administrations Européennes et CEPT, tant au niveau IARU que professionnels sur des dossiers en cours.

Le REF-Union est le 4^{ème} plus gros pays en nombre de radioamateur à l'IARU Région 1 mais pourrait s'inspirer des plus petits pays qui font souvent preuve de beaucoup plus de dynamisme.

Au niveau de l'IARU chaque pays travaille bien sûr pour sa propre association mais fait aussi souvent partager ses compétences, il est quelques fois dommage de ne pas en profiter, (exemple harmonisation sur les licences novices.

F6IOC et F8BPN ont répondu aux questions.

- Application des plans des bandes selon le mode et la largeur de bandes maximum.

Il est rappelé que c'est aux responsables locaux d'informer expliquer et de faire appliquer les recommandations IARU. D'autre part, cette configuration des plans des bandes existe depuis la dernière conférence IARU qui s'est déroulée il y a trois ans à San Marino.

- Question sur les "segments préférés" concours.

Là aussi ce terme existait déjà sur les plans des bandes votés à San Marino. Il est rappelé par le responsable de la commission des concours que des portions de bandes sont parfois données dans le règlement de certains concours, notamment pour le championnat de France.

- Trafic en SSB sur 10 MHz.

Les recommandations IARU ne prévoient pas de trafic en SSB sur cette bande en raison de l'étroitesse de la bande et de son allocation à titre secondaire. Le REF-Union, membre de l'IARU ne peut qu'appliquer et demander à ce que ses membres appliquent cette recommandation.

Toute fois, la politique de l'IARU étant de faire du lobbying pour que lors de la prochaine conférence mondiale des radiocommunications, qui se tiendra en 2007, une allocation de 200 kHz supplémentaires à titre primaire soit attribuée au service amateur. Il sera donc possible d'établir un nouveau plan de cette bande en y introduisant un segment SSB.

- Question sur les classes de puissance et les puissances utilisées.

Dans chaque concours on se reporte à l'honnêteté et esprit OM des participants quant à classe de puissance affichée sur leur compte rendu. Il paraît très difficile de mettre en place un système de contrôle derrière chacun d'eux.

Commission formation:

Une session d'examen a eu lieu dans le département 87 à l'initiative de F1UJT.

Des examinateurs de l'ANFR se sont déplacés pour faire passer l'examen à près de 40 personnes inscrites. Les responsables de la commission formation sont venus soutenir Sylvain dans son entreprise.

Un coup de chapeau à F1UJT pour cette action qui devrait donner des idées à d'autres départements ou régions. Une autre session d'examen aura lieu en janvier au même endroit. F1UJT étant lui-même membre de la commission formation du REF-Union, un compte rendu dans les pages de Radio-REF lui est demandé par F6ETI rédacteur en chef adjoint.

Commission Relais et Balises (CNRB).

Un rappel est donné par F5DFN, responsable de la commission, que lors de la mise en place d'un relais ou d'une balise il est très souhaitable d'en faire part à cette commission.

L'administration attribuant un indicatif mais pas une fréquence.

POINT FINANCIER par les trésoriers F1UNA et F6BIG

Un bilan financier positif cette année, pas de découvert sur le compte d'exploitation, mais un excédent de 54066 euros. Comptes arrêté au 30 novembre 2005.

25000 euros ont été placés et 10000 euros de publicité dans Radio-REF n'ont pas encore été payés à ce jour.

La vente des fournitures représente 43433 euros.

Un manque de 12000 euros sur la publicité dans Radio-REF.

383000 euros de cotisations/abonnements ont été perçus ce qui représente 6603 adhérents.

Des lettres ont été adressées aux OM n'ayant pas renouvelé leur adhésion, 43 lettres ont été retournées avec des motifs différents de non re-adhésion.

IL a été précisé que les personnes ayant des difficultés financières peuvent prendre contact avec le siège pour une cotisation personnalisée. Une étude au cas par cas sera faite et une solution sera proposée.

Le montant de la cotisation au REF-Union est de 58,50 euros. Elle donne droit à de nombreux services :

- Relation, attribution et défense des bandes radioamateur auprès de l'administration de tutelle.
- Relations avec les administrations internationales
- Service juridique, droit à l'antenne... (Ce service n'est acquis qu'après deux années consécutives d'adhésion).
- Organisation de manifestations et activités radioamateurs
- Organisation et correction des concours français.
- la revue Radio-REF, revue associative où l'on peut trouver toutes les informations sur l'activité radioamateur et sur l'activité des l'associations nationale et départementales. Il est rappelé par F6ETI rédacteur en chef adjoint de Radio-REF, que la revue est faite par des bénévoles et que l'on ne peut y trouver que ce que les OM font parvenir à la rédaction tant au niveau de l'actualité, reportages d'expéditions, articles techniques...etc.
- Formation et promotion du radioamateurisme.
- le service QSL, service qui fonctionne très bien (reçu ce jours des QSL pour des QSO franco français du mois d septembre dernier.)
- ...etc.

Commission financière:

Approbation des comptes par la commission financière.

Commission CEM et PLC

F2MM ne pouvant être présent pour des raisons personnelles a fait part au président du suivi des différents dossiers qui lui sont confiés. Une réunion aura lieu le 17 décembre prochain à ce sujet et une communication sera faite dans le Radio-REF de janvier si possibilité d'insertion, sinon la publication sera faite en février.

QUESTIONS

- Crainte de brouillage par les radioamateurs d'une installation de communication par fibre optique dans le département 34.

La société en question n'étant pas affectataire d'une fréquence, s'il y avait perturbation de son réseau par des radioamateurs, ils ne pourraient en aucun cas être considérés comme responsables. La société devrait alors faire elle-même le nécessaire pour ne plus être importunée.

- Modification du code de l'urbanisme;

Les installations radioamateur sont soumises à une déclaration de travaux dès lors que celles-ci dépassent 12 mètres de hauteur et que les antennes ont une envergure supérieure à 4 mètres. Il ne devrait pas y avoir de changement pour les radioamateurs.

- Comment trafiquer à l'étranger?

Difficulté pour trouver des renseignements de ce type sur le site Web du REF-Union, une page plus explicite devrait être mise en place. Par ailleurs F6IOC et F1AAM répondent à ce type de question par mail à ceux qui leur font la demande.

- Payer ou non une licence ou taxe d'émission?

Certaines personnes voudraient voir lever la perception de la taxe d'émission versée au trésor public en raison de la reconnaissance d'utilité publique du REF-Union. Un cadeau qui pourrait être à double tranchant. Ne payant plus de taxe nos droits seraient-ils toujours les même face à l'administration? La question posée à l'assemblée, il en ressort qu'il n'est pas souhaitable de demander la levée de cette taxe.

- Diplômes du REF-Union

Une page sur les diplômes du REF-Union a été demandée. Il perdure des gros problèmes au niveau de ce service. Rubrique succincte voire inexistante dans Radio-REF, non réponse aux messages par le responsable, alors qu'il y a une réelle demande.

- Rétrocession du REF-Union

Pour que les établissements départementaux bénéficient de la rétrocession du REF-Union sur les adhésions des membres, il leur suffit de remplir après leur assemblée générale l'imprimé idoine et de le faire parvenir au siège du REF-Union en compagnie du rapport moral et rapport financier de l'Etablissement Départemental.

- Comparaison des taxes perçues par les administrations et le coût des adhésions à l'association nationale entre les différents pays.

F8BPN et F6IOC se proposent de faire ce tableau comparatif.

- Activités obsolètes dans certaines rubriques de Radio-REF

Il est rappelé que Radio-REF doit paraître le 15 du mois et que les personnes en charges des rubriques doivent envoyer leurs documents au plus tard le 10 du mois précédent pour permettre un délai de fabrication suffisant. On ne peut donc trouver dans les pages de Radio-REF que des activités ayant eu lieu avant le 10 du mois précédent.

Par ailleurs aussi souvent que possible si des activités concours sont prévues en milieu de mois, elles sont annoncées pendant les deux mois précédents pour être sûres d'être annoncées. Des omissions peuvent effectivement avoir lieu, il en va de l'indulgence de chacun vis-à-vis des bénévoles qui oeuvrent pour nous tous.

Pour ceux qui ont l'esprit trop critique, l'appel aux bonnes volontés reste souvent sans réponse...

- Articles techniques trop élitistes.

Certains trouvent que les articles qui paraissent dans Radio-REF sont élitistes. Les articles qui paraissent dans Radio-REF sont les articles que des radioamateurs écrivent et envoient pour parution dans Radio-REF. Le contenu de la revue n'est que la contribution de chacun d'entre nous. Si des personnes veulent écrire des articles moins pointus techniquement ils seront les bienvenus.

- Qui peut faire paraître des articles ou textes dans Radio-REF et dans le bulletin de F8REF

Les textes à paraître dans la rubrique départementale de Radio-REF et dans le bulletin de F8REF doivent être validés par le président départemental.

Tous les autres textes, activité radio, récits d'expéditions, articles techniques...etc, peuvent être expédiés par tous à radioref@ref-union.org seule et unique adresse d'expédition.

- Site Web du REF-Union.

Le site Web du REF-Union devrait être revu, en effet il est souvent montré comme difficile d'accès et il est difficile d'y trouver les informations recherchées par des Internauts non initiés. A noter qu'il est quelques fois difficile pour ceux là aussi...

- Mises à jour des compositions des bureaux départementaux.

A envoyer au siège à Tours.

- Diplômes pour les concours de courte durée.

Se reporter au règlement des concours.

- Assemblée Générale et votes individuels.

Remarque de F6ETI sur la façon dont les résultats ont été publiés, ils laissent penser que tous les votes étaient "pour" ce qui n'était pas le cas.

- Commission THF.

Suite à la parution du compte rendu de la commission THF où F6ETI fait part du mécontentement de la commission au vu des réponses ou non réponses de l'administration et mettant en doute la manière dont les dossiers ont été défendus, un vif accrochage a eu lieu entre F6ETI et le président du REF-Union.